



1. Ouverture de la séance et appel

M. le Président, Mathieu Barbay, prend la parole et demande aux Conseillères et Conseillers de mettre leurs téléphones portables en mode silence et aux personnes non assermentées de ne pas intervenir avant le point 5 de l'ordre du jour.

Il annonce les démissions de MM. Christian Heye et Dany Zaher, ce qui porte le nombre de membres à 48 et le quorum à 16 personnes présentes.

Mme la Secrétaire, Emma Aubert, procède à l'appel : sur les 48 membres du Conseil Général, 33 sont présents, 14 sont excusés et il y a 1 absent. Le quorum étant à 16, il est atteint.

M. le Président ouvre donc la séance à **20h21**.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président demande s'il y a des remarques concernant le présent ordre du jour.

Aucune remarque n'est formulée, l'ordre du jour est soumis au vote à main levée, il est **approuvé à l'unanimité**, aucune abstention.

3. Approbation du procès-verbal no 1/2026 du 10 mars 2026

M. le Président remercie la secrétaire, Emma Aubert, pour la rédaction de ce PV et demande s'il y a des remarques.

Aucune remarque n'est formulée, le PV est soumis au vote à main levée, il est **approuvé à l'unanimité**, 1 abstention.

4. Correspondances éventuelles

M. le Président annonce qu'il n'y a aucune correspondance mise à part les démissions annoncées au point 1.

5. Assermentations

M. le Président annonce qu'il n'a reçu aucune demande d'assermentation.



6. Préavis no 5/2026 portant sur les comptes 2025 et le rapport de gestion de la Municipalité

M. le Président passe la parole à **M. Andreas Meyer, Syndic**, qui demande si le Conseil souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

M. le Président passe la parole à **M. Tobias Meyer**, rapporteur de la COGEFIN, qui recommande à la majorité de ses membres d'approuver les comptes communaux, de refuser le rapport de gestion et d'approuver le rapport de la fiduciaire Lambelet.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Pierre Pilloud demande comment les 357 % de taux d'endettement, qualifiés d'inquiétants par la fiduciaire, vont être gérés.

M. Andreas Meyer, Syndic, explique que le chiffre est dû à l'endettement découlant du collège qui se rapproche fortement du plafond d'endettement fixé. Ce chiffre est purement mathématique et la seule manière de le modifier est d'augmenter le plafond d'endettement ou de diminuer les dépenses communales ou de faire une combinaison des deux.

Mme Christine Kaesermann est étonnée que la Municipalité ne réagisse pas au rapport de la COGEFIN concernant le rapport de gestion puisque la recommandation est de le refuser et que cela est grave. Elle demande si la Municipalité souhaite commenter les points ressortant du rapport de la COGEFIN.

M. Andreas Meyer, Syndic, explique que pour pouvoir analyser les coûts de fonctionnement du collège en phase stable, il faut attendre une année de fonctionnement total. Ils n'ont pas mis les chiffres pour ne rien mettre de faux. Un rapport ultérieur des coûts et recettes sera fourni.

M. Pierre Pilloud commence par rappeler qu'au début de la construction, le collège a toujours été présenté comme bénéficiaire pour la Commune. Ce n'est pas le cas en fin de compte. Il trouve que cela montre qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond. Il demande pourquoi la Municipalité a renoncé à demander un rapport détaillé à la fiduciaire et quelle était la différence de prix.

M. Andreas Meyer, Syndic, répond qu'ils ont suivi les conseils de la fiduciaire car le rapport détaillé n'est pas obligatoire et plus coûteux. Au lieu d'investir dans un rapport qui reflète le passé, ils préfèrent investir dans la transformation du système comptable de la commune en utilisant cet argent pour des conseils de la fiduciaire pour l'application du passage en MCH2. Il précise que la première comptabilité entière faite en MCH2 sera les comptes 2026.

M. Pierre Pilloud estime que l'on n'a pas répondu entièrement à sa question. Il demande où les économies possibles vont être faites.

M. Andreas Meyer, Syndic, répond qu'il faut que cela soit préparé, il ne peut pas répondre maintenant à cette question. Il faut un plan d'investissement qui est prévu pour le début de législature. Un plan d'économies possibles sera également établi.

M. Cédric Lesne demande quelles seraient les conséquences en cas de refus du rapport de gestion.

M. le Président répond que ce n'est qu'un signal à la Municipalité, car légalement il n'y a rien de faux.

M. Eric Barbay demande si le préavis dans son entier doit être refusé ou si juste une partie peut être refusée. Il demande si le vote se fera en plusieurs fois.

M. le Président lui répond qu'il y aura trois votes, un pour les comptes, un pour le rapport de gestion et un pour le rapport de la fiduciaire.



M. Laurent Besso remarque que, depuis de très nombreuses années, les comptes sont vérifiés par la fiduciaire Lambelet. Ils font très bien leur travail, mais il trouve surprenant qu'une même entité contrôle les comptes depuis plus de 20 ans. Les « bonnes pratiques » des milieux de l'industrie et économiques notamment, recommanderaient de changer l'organe de révision tous les 6 à 7 ans. Il ne faut pas seulement changer les réviseurs à l'interne d'une même entreprise, mais l'organe de révision dans son ensemble, pour permettre une vision différente et éviter que d'éventuelles erreurs du passé soient couvertes par cet organe. Il aimerait savoir si la Municipalité a prévu de changer cela à l'avenir.

M. Andreas Meyer, Syndic, répond que c'est une très bonne question et que la Municipalité se l'est posée. Il leur a été dit qu'il était possible, sauf avis contraire, de garder la fiduciaire, mais que c'est le réviseur qui doit changer.

Mme Vanessa Morandi demande pourquoi il n'y a pas de calcul de rentabilité pour le collège dans le rapport. Ce collège a tout de même coûté beaucoup plus que prévu. Elle pense que dans un plan avec un collège à ce prix-là, il faut une projection pour les années futures, on ne veut pas attendre que cela se passe. Quand de l'argent est investi, on attend un rapport sur ce que cela va rapporter.

M. Andreas Meyer, Syndic, répond qu'ils attendent un cycle complet de fonctionnement. Il poursuit en expliquant qu'il n'y a qu'une partie de l'établissement qui est louée par l'ASSAGIE. L'association loue l'école à 75% et la salle de gym à 60%. Les 25% restants de l'école sont loués par l'UAPE. Les 40% restants des revenus de la salle de gym correspondent à la location par des clubs sportifs locaux, auxquels la Municipalité ne veut pas faire payer des loyers trop élevés. Il est donc difficile de faire un calcul de rentabilité de la salle, puisque c'est un bien mis à disposition de la population et non un objet locatif comme des bureaux.

Mme Vanessa Morandi remercie M. le Syndic pour sa réponse. Elle pense qu'un rapport clarifié, avec des postes écrits et expliqués, serait plus clair. Même si cela rapporte ou pas, un rapport serait bienvenu afin de voir la situation clairement.

La Municipalité prend note.

M. Bernard Genton dit que pour lui, la réponse du Syndic signifie qu'on va continuer à perdre tout le temps.

M. Andreas Meyer, Syndic, explique que l'amortissement du bâtiment se fait sur 30 ans selon la loi. Dans le calcul de rentabilité, l'amortissement est considéré comme une charge. Il est donc difficile d'avoir un objet rentable avec un délai d'amortissement aussi court. C'est au bout de l'amortissement que l'objet devient rentable. Les loyers de l'ASSAGIE sont considérés comme des recettes constantes, mais l'amortissement grève la rentabilité d'un tel objet. Ils ne peuvent pas adapter l'amortissement car il leur est imposé d'amortir un bien administratif sur 30 ans. En effet, le collège est considéré comme un bien administratif et non financier.

Le préavis no 5/2026 est soumis au vote à main levée, ses conclusions sont votées séparément.

- Les comptes communaux 2025 sont **approuvés** à la **majorité**, 1 avis contraire, 8 abstentions.
- Le rapport de gestion de la Municipalité est **refusé** à la **majorité**, 2 avis favorables, 4 abstentions.
- Le rapport de vérification des comptes 2025 de la fiduciaire Lambelet est **approuvé** à la **majorité**, 2 avis contraires, 7 abstentions.

Le Conseil général de Féchy décide :

d'**approuver** les comptes communaux 2025, de **refuser** le rapport de gestion de la Municipalité et d'**approuver** le rapport de vérification des comptes 2025 de la fiduciaire Lambelet



7. Préavis no 6/2026 portant sur l'arrêté d'imposition 2027

M. le Président passe la parole à **M. Andreas Meyer, Syndic**, qui demande si le Conseil souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

M. le Président passe la parole à **M. Tobias Meyer**, rapporteur de la COGEFIN, qui recommande à l'unanimité d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

Aucune question n'est formulée. Le préavis no 6/2026 est soumis au vote à main levée. L'arrêté d'imposition 2027 est **approuvé** à l'unanimité, 3 abstentions.

Le Conseil général de Féchy décide :

d'approuver le préavis 6/2026 portant sur l'arrêté d'imposition 2027

8. Préavis no 7/2026 portant sur la réfection de l'escalier du Territet

M. le Président passe la parole à **M. Jean-Pierre Moret, Municipal**, qui demande si le Conseil souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

M. le Président passe la parole à **M. Tobias Meyer**, rapporteur de la COGEFIN, qui recommande à l'unanimité d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président passe la parole à **Mme Vanessa Morandi**, rapporteuse de la commission ad hoc, qui recommande à l'unanimité d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Pierre Pilloud remercie la Municipalité d'avoir fait le travail qu'il avait demandé lors de conseils précédents. Il la félicite pour le travail fourni, car ce passage est très important pour accéder à Féchy-Dessus et à la Vigne du Monde.

Le préavis no 7/2026 est soumis au vote à main levée. La réfection de l'escalier du Territet est **approuvée** à l'unanimité, aucune abstention.

Le Conseil général de Féchy décide :

d'approuver le préavis 7/2026 portant sur la réfection de l'escalier du Territet

9. Communications de la Municipalité

Félicitations à deux talents fezzolans

M. Jacques Morandi, Municipal, explique que la Municipalité octroie chaque année des dons et subventions à diverses associations, clubs sportifs et fondations pour sportifs. Cette année il a été décidé de soutenir une sportive fezzolanne, Mme Lucie Moret, afin d'alléger les frais engendrés par sa participation aux compétitions 2026. Elle est active dans la discipline très peu médiatisée du trampoline. Suite à ce soutien, la Municipalité a reçu au fil de l'année des extraits de ses résultats, notamment une 5^{ème} place aux championnats d'Europe le 13 avril dernier, un titre de championne suisse le 17 mai et un autre de championne suisse en synchro mixte. Les résultats obtenus au cours de cette saison, et notamment lors des championnats suisses, lui permettent d'atteindre les minima requis permettant d'accéder aux championnats du monde qui auront lieu en Chine du 5 au 8 novembre 2026. La Municipalité a plaisir à partager cela avec l'assemblée ce soir et félicite Lucie pour son brillant palmarès et lui souhaite tout le courage nécessaire pour ses compétitions à venir.



Il poursuit sur un autre sujet toujours autour de la compétition. Le chef de l'Auberge communale de Féchy a présenté sa candidature pour le concours des jeunes talents de la cuisine suisse début 2026. Après une sélection rigoureuse et plusieurs étapes de qualification, sa candidature a été retenue et il a, au fil des semaines, passé toutes les étapes avec un talent tout à fait remarquable pour arriver à la finale, qui s'est déroulée le 4 mai 2026 à Berne. Il était le seul chef romand retenu sur l'ensemble des candidats et représentait donc la Romandie. Il a défendu les couleurs de l'Auberge de Féchy, donc du Canton de Vaud, avec une force remarquable. Il a obtenu une excellente place et fait briller notre belle Auberge aux yeux des plus grands chefs de cuisine de Suisse. Son travail mérite d'être remarqué et apprécié pour sa valeur et la qualité de sa carte. La Municipalité lui apporte également toutes ses félicitations.

Remerciements de M. le Syndic

M. Andreas Meyer, Syndic, annonce que ce fut un plaisir de partager ces 5 années de législature avec les Conseillères et Conseillers, les membres du Bureau, les membres de la Municipalité et les remercie pour leur engagement durant toutes ces années et d'avoir défendu les intérêts de cette communauté qu'est le magnifique village de Féchy et sa commune. Il souhaite « bon vent » à l'assemblée pour la législature à venir et l'invite à partager un apéritif au terme du Conseil.

Il indique également que le Tour de France féminin passera le 2 août à Féchy et qu'il y aura des routes fermées. Plus d'informations suivront.

10. Propositions individuelles

Route du Saugey

Mme Christine Kaesermann revient sur sa demande de l'année dernière concernant l'éclairage de la Route du Saugey, maintenant qu'il y a un joli trottoir. Elle a vu des marquages jaunes et aimerait savoir à quoi ils vont servir et pourquoi il y en a de l'autre côté de la route.

M. Jean-Pierre Moret, Municipal, répond que trois éclairages solaires ont été commandés. Une entreprise a été mandatée pour trouver le meilleur emplacement des lampadaires pour un éclairage le plus efficace possible. Un lampadaire doit être placé de l'autre côté pour contrer les deux autres selon les calculs de l'entreprise mandatée. Il y aura donc bientôt de l'éclairage.

Déchèterie

M. Cédric Lesne demande où en est sa précédente intervention au sujet de la déchèterie pour l'éclairage, l'ajout d'un point d'eau et la possibilité de recycler les déchets verts en dehors des heures d'ouverture. Il demande si des discussions ont eu lieu et si c'est le cas quelles en sont les issues.

Mme Ziba Salangros, Municipale, lui répond que l'information a été transmise au dirigeant de l'entreprise gérant la déchèterie et que ce dernier est en pleine réflexion pour modifier la déchèterie et y ajouter un point d'eau et autres, mais que pour l'instant elle n'a pas plus de nouvelles.

M. Cédric Lesne demande s'il y aura de l'éclairage pour cet hiver.

Mme Ziba Salangros, Municipale, s'engage à relancer le gérant de la déchèterie elle-même, même si ce ne sera plus son dicastère lors de la prochaine législature.



11. Clôture de séance

Prochains Conseils en 2026 : mardi 8 septembre, mardi 6 octobre, **lundi** 7 décembre (dans la salle du Grand Conseil à Lausanne, suivi d'un repas, des informations suivront au mois d'octobre).

Assermentation des délégués à l'ASSAGIE : prévue pour l'instant le 29 septembre, mais il y a des chances qu'elle soit déplacée.

Fête Nationale : le vendredi 31 juillet 2026 dès 17h30.

M. le Président explique que les personnes non présentes à la séance d'assermentation ayant eu lieu plus tôt ne sont plus assermentées à partir du 1^{er} juillet, mais peuvent lui demander leur assermentation par email pour le prochain Conseil.

Il remercie l'assemblée pour son travail durant cette législature, notamment les personnes qui ne feront plus partie du Conseil.

Il clôt la séance à **21h15** en invitant l'assemblée à partager le verre de l'amitié sur la terrasse, car il y fait (un petit peu) plus frais.

Pour le bureau

Le Président

La Secrétaire

Mathieu Barbay

Emma Aubert